

L'ordre du jour de cette séance ordinaire du 2 mars 2015 de notre Conseil Municipal comprend les questions suivantes :

- 1°) L'adoption du procès-verbal de la séance précédente, en date du 15 décembre 2014 ;
Une communication sera ensuite faite sur l'élection à venir du membre représentant les collectivités locales et EPCI sociétaires au Conseil d'Orientation et de Surveillance de la Caisse d'Épargne de Lorraine Champagne-Ardenne ;
- 2°) Les orientations budgétaires pour 2015, qui doivent donner lieu à un débat conformément à l'article L 2312-1, 2^{ème} alinéa, du Code Général des Collectivités Territoriales ; ces orientations vous seront adressées par courriel ;
- 3°) La demande de protection (classement ou inscription) au titre des monuments historiques de l'orgue de l'église St Luc ; outre la possibilité d'aides de la DRAC pour de futurs travaux indispensables, l'intérêt est de s'adjoindre les compétences de personnes hautement qualifiées en matière d'orgues et d'être assuré d'avoir affaire à une entreprise agréée « monuments historiques » lorsque des travaux seront décidés ;
- 4°) L'avis à donner quant à la vente, envisagée par le Toit Vosgien, de 12 logements Place de Kuppenheim et rue Notre Dame de Lorette, ces cessions ne devant avoir aucune conséquence sur un quelconque quota de logements sociaux auquel notre ville n'est aujourd'hui pas soumise ;
- 5°) Le programme de travaux à effectuer en 2015 en forêt communale : leur coût est chiffré par l'ONF à la somme de 95 670 € HT ;
- 6°) L'ouverture de crédits d'investissement pour 2015, avant le vote du budget, aux opérations n° 525 – stade du Sacré Cœur – pour 2 100 € pour une étude de sols et d'implantation éventuelle d'un synthétique, et n° 526 – COSEC – pour 6 300 € pour du matériel électrique et de chauffage ;
- 7°) La demande d'une subvention à l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse pour la réalisation obligatoire de l'autosurveillance de 3 déversoirs d'orage au prix de 14 855 € HT ;

- 8°) Des demandes prévisionnelles de DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) en vue de l'aménagement de l'espace public derrière l'église St Georges, de la mise aux normes de logements communaux et de l'équipement numérique de classes ;
- 9°) Le renouvellement de la subvention de communication pour le car de l'USR, qui circule dans toute la France avec le logo de la ville, soit la même somme de 2 250 € pour cette année 2015 ;
- 10°) Le renouvellement de l'adhésion de la commune à l'Agence Technique Départementale : notre cotisation en 2014 a été de 4 095 € ;
- 11°) La vente à Monsieur CHALON Laurent de Thiaville sur Meurthe de l'ancien tracteur Massey-Ferguson au prix de 5 800 € net de taxes ;
- 12°) Le remboursement de frais assumés par l'Office de la Jeunesse dans le cadre des temps d'activités périscolaires : 107,37 € versés pour la participation du club d'athlétisme et 91,83 € versés pour la participation du club d'aïkido ;
- 13°) Le règlement au ski-club Raon-Baccarat de la somme de 5 038 € au titre des tickets sports pour le séjour de ski de 6 jours de 22 enfants ;
- 14°) Le renouvellement du bail de chasse à l'amiable avec la société de chasse « Carrière de trapp » pour les parcelles communales longeant La Plaine et pour la parcelle cadastrée section B n° 499 au prix annuel de base de 110 € (droit de chasse très réduit et d'intérêt général eu égard au nombre de sangliers) ;
- 15°) Le renouvellement de 5 concessions de source et passage en forêt communale, avec application des tarifs domaniaux et modalités de révision tous les ans, les frais des dossiers instruits par l'ONF étant à la charge des concessionnaires ;
- 16°) L'admission en non valeur de 3 sommes irrécouvrables : 6 €, 8 € et 20,50 € ;
- 17°) L'adhésion au Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement Non Collectif, des communes de Hergugney (canton de Charmes) et de Repel (canton de Mirecourt) ainsi que du Syndicat d'Assainissement La Bresse-Cornimont, et le retrait de la commune d'Aulnois ;

18°) Les décisions prises par le Maire en application de l'article L 2122-22 du Code

Général des Collectivités Territoriales :

- n° 49, 50, 52 et 53/2014 portant virement de dépenses imprévues sur le budget communal,
- n° 51/2014 et 5/2015 portant agrément de sous-traitants,
- n° 1 et 3/2015 portant renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain concernant 21 biens,
- n° 2/2015 portant passation d'un avenant au marché des travaux de restructuration de la station d'eau potable de la Haute Neuveville : + 8 672,86 € HT pour des sujétions imprévues, le nouveau montant total du marché étant de 412 572,86 € HT,
- n° 4/2015 portant conclusion du marché à procédure adaptée (MAPA) pour la création de plafonds suspendus dans divers bâtiments communaux pour un montant de 12 640 € HT.

À noter la parution prochaine sur notre site Internet de la liste des marchés de + de 20 000 € HT, passés en 2014.